COMITE DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ DU PAS-DE-CALAIS

ET

L'AMICALE LAÏQUE D'ANDRES

ORGANISENT UN

TOURNOI DE BASKET-BALL SPORT ADAPTÉ ADULTES

(COMPETITIF ET LOISIRS)

(QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE)

SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022
A ANDRES

à la Salle G.Guilbert rue des écoles 62340 Andres

C.D.S.A du Pas de Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES
Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais

COMITE DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ DU PAS-DE-CALAIS

Madame, Monsieur,

L'Amicale laïque d'ANDRES et le Comité du Sport Adapté du Pas-de-Calais organisent

Un Tournoi de Basket-Ball Sport Adapté Adultes

(QUALIFICATIF POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE
(Pour les équipes compétitives)

qui aura lieu

le SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

à la Salle G.Guilbert rue des écoles 62340 Andres

de 9 H à 16 H 00

RÉPONSE POUR le 2 NOVEMBRE 2022 AU PLUS TARD

Inscription **au CDSA 62** :
par mail secretariatcdsa62@sport62.fr

C.D.S.A du Pas de Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES
Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr
Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Cette journée est **ouverte aux établissements et associations affiliés ou non à la FFSA**
- Pour les licenciés FFSA 2022- 2023 : participation gratuite
- Pour les non-licenciés FFSA (et n'ayant pas atteint le quota de 3 Licences Découverte dans la saison): il est **obligatoire** de prendre **une Licence Découverte** dont le montant s'élève à **10 euros** .
  Pour toute licence découverte, un certificat médical de non contre indication à la pratique du basket-ball ainsi qu'une attestation d'assurances (individuelle ou collective) sont **obligatoires et devront être présentés aux organisateurs**.
- Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre du Comité Départemental du Sport Adapté 62.
- Chaque établissement est responsable de l'encadrement de ses participants.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

- 9 h 00 : Accueil des sportifs.
- 9 h 30 : Début du Tournoi
- 12 h 30 : Repas
  (Apporté par les participants ou à prendre sur place, voir fiche d'inscription)
- 13h30 -15h30 : Reprise des matchs
- 16 h 00 : Remise des récompenses

CONTACT

Comité Départemental du Sport Adapté du Pas-de-Calais
Maison des Sport du Pas-de-Calais
9, rue Jean Bart
62143 ANGRES
E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr
Tél : 03.21.72.67.07